

## La ville comme révélateur et analyseur social 2

Mais, pour Durkheim, la ville est aussi le lieu de l'augmentation de la densité matérielle et morale : de la multiplication des voies de communication et de la concentration d'individus engagés dans des relations intra-sociales ou intimes. Là encore, la pensée de Durkheim s'organise de façon un peu paradoxale. D'un côté, dans *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* notamment, Durkheim (1994, p. 299-301) insiste sur le fait que l'agglomération des individus est susceptible d'agir comme un excitant exceptionnel sur le plan des passions qui transportent alors l'individu au-delà de lui-même. L'augmentation de la densité morale et spatiale est de ce point de vue synonyme de fort emboîtement de la subjectivité dans des normes morales, affirmation qui se situe aux antipodes de la pensée de Simmel, lequel soulignera en effet au même moment combien le rassemblement de nombreux individus au sein des métropoles a pour effet de « désemboîter » l'individu de la société qui l'entoure, et ce de façon radicale et même tragique, dans la mesure où un tel processus finit par aliéner et fragmenter intérieurement la subjectivité (*cf. infra*). D'un autre côté, il apparaît clair que pour Durkheim (1996) l'individu des villes modernes n'est plus défini mécaniquement par ses appartenances. L'identité socialement délimitée cède face à l'identité personnellement construite. L'individu « organique » se trouve pris dans un rapport de moindre dépendance par rapport aux autorités supérieures ou sacrées. Ici, au cœur de la société moderne urbanisée, l'individu ne se sent plus tenu de rendre hommage à son groupe d'appartenance et plus encore aux Dieux que les êtres humains ont inventés. Le lien à l'autre cesse d'être inconditionnel ; il devient contractuel, choisi, réfléchi. La complexification du milieu social de vie et son extension rendent moins significatives les choses qui relèvent de la conscience collective. Plus abstraite, plus éloignée de la vie concrète, celle-ci libère les individus du joug collectif, individus qui deviennent ainsi en mesure de faire valoir leurs préférences individuelles sur l'intérêt commun.